



		Numéro de dossier :	1032640042
Unité administrative responsable	Arrondissement Dollard-des-Ormeaux/Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-12-15
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Présenter une demande au Conseil Municipal afin d'entreprendre la procédure d'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 89-799 de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins de modifier les affectations prévues pour certains des secteurs de la partie nord du boulevard Saint-Jean, de certains des secteurs du boulevard des Sources situés au nord du boulevard de Salaberry et pour une partie du secteur attenant aux rues Lake et De Salaberry, le tout tel qu'apparaissant au plan numéro 3 relatif au plan d'affectation du sol faisant partie intégrale du plan d'urbanisme		



40-4-2 septembre-MP.doc

Signataire:

Jack BENZAQUEN

Directeur d'arrondissement
Dollard-des-Ormeaux/Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1032640042

ARRONDISSEMENT DE DOLLARD-DES-ORMEAUX/ROXBORO

PROJET DE RÉSOLUTION DU CONSEIL – 2 SEPTEMBRE 2003

DEMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTREPRENDRE LA PROCÉDURE D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 89-799 DE L'ANCIENNE VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX AUX FINS DE REDÉFINIR LES AFFECTATIONS PRÉVUES POUR CERTAINS DES SECTEURS SUR LA PARTIE NORD DU BOULEVARD ST-JEAN, DE CERTAINS SECTEURS DU BOULEVARD DES SOURCES SITUÉS AU NORD DU BOULEVARD DE SALABERRY ET POUR UNE PARTIE DU SECTEUR ATTENANT AUX RUES LAKE ET DE SALABERRY, LE TOUT TEL QU'APPARAISSANT AU PLAN 3 RELATIF AU PLAN D'AFFECTATION DU SOL FAISANT PARTIE INTÉGRALE DU PLAN D'URBANISME - PROJET DE RÈGLEMENT 2003-799-3

ATTENDU QUE selon l'article 109 et selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Ch. A-19-1), le Conseil municipal peut modifier le Plan d'urbanisme en suivant le processus prévu à cette fin :

REQUEST TO THE MUNICIPAL COUNCIL TO UNDERTAKE THE ADOPTION PROCEDURE FOR A BY-LAW MODIFYING BY-LAW 89-799 CONCERNING THE PLANNING PROGRAM OF VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX IN ORDER TO REDEFINE THE LAND USE FOR CERTAIN SECTORS OF THE NORTH PART OF BOULEVARD ST-JEAN, OF CERTAINS SECTORS OF BOULEVARD DES SOURCES LOCATED NORTH OF BOULEVARD DE SALABERRY AND OF ONE PART OF THE SECTOR ADJACENT TO LAKE ROAD AND BOULEVARD DE SALABERRY, IN ITS ENTIRETY, AS SHOWN ON PLAN 3 REFERRING TO LAND USE, AND FORMING AN INTEGRAL PART OF THE PLANNING PROGRAM - DRAFT BY-LAW 2003-799-3

WHEREAS in conformity with section 109 and other provisions detailed in the Act Respecting Land Use Planning and Development (Ch. A-19-1), the municipal Council can modify the Planning program in accordance to the procedures that are

ARRONDISSEMENT DE DOLLARD-DES-ORMEAUX/ROXBORO

PROJET DE RÉSOLUTION DU CONSEIL – 2 SEPTEMBRE 2003

Il est

proposé par le conseiller Zoé Bayouk

appuyé par le conseiller Howard Zingboing

QUE le projet de règlement 2003-799-3 intitulé : «RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 89-799 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE L'ANCIENNE VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX AUX FINS DE MODIFIER LE PLAN 3 RELATIF AU PLAN D'AFFECTATION DU SOL», transmis au conseil municipal pour adoption.

defined to this effect :

It is

moved by Councillor Zoé Bayouk

seconded by Councillor Howard Zingboing

THAT draft By-law 2003-799-3 entitled: " BY-LAW FURTHER TO AMEND BY-LAW 89-799 CONCERNING THE PLANNING PROGRAM OF THE FORMER VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX IN ORDER TO MODIFY PLAN 3 RELATING TO THE LAND USE PLAN ", be sent to the municipal council for adoption.
